



**FOPIS**  
**VOPSI**



octobre 09

Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises  
*Verband der Organisationen des Personals der Sozialen Institutionen des Kantons Freiburg*

**ADRESSE DU SECRETARIAT:**

Bd de Pérolles 8  
Case postale 533  
1701 Fribourg  
Tél.: 026 309 26 40  
Fax: 026 309 26 42  
Email: [secretariat@fopis.ch](mailto:secretariat@fopis.ch)  
Internet: [www.fopis.ch](http://www.fopis.ch)

**Membres collectifs: Associations professionnelles et syndicat**

**AFP/FPV**

[www.psyfr.ch](http://www.psyfr.ch)  
Association fribourgeoise des psychologues

**AVENIRSOCIAL**

[www.avenirsocial.ch](http://www.avenirsocial.ch)  
Section Fribourg

**ASTP**

Association suisse des thérapeutes de la psychomotricité. Sections romande et tessinoise

**ATSF**

[www.atsf.ch](http://www.atsf.ch)  
Association des travailleurs socioprofessionnels fribourgeois

**ARLD**

[www.arld.ch](http://www.arld.ch)  
Association romande des logopédistes diplômés Section fribourg

**GFEP**

Groupement fribourgeois des ergothérapeutes et physiothérapeutes

**GFMES**

Groupement fribourgeois des maîtres de l'enseignement spécialisé

**SSP-CFT**

[www.ssp-vpod.ch](http://www.ssp-vpod.ch)  
Syndicat suisse des services publics Région Fribourg

Copyright: [www.fopis.ch](http://www.fopis.ch)  
Design: [ateliers-gerine.ch/cih](http://ateliers-gerine.ch/cih)  
Print: [www.fara.ch](http://www.fara.ch)

## Compenser la baisse du temps de travail avec des postes supplémentaires

Lors des négociations sur l'augmentation des vacances entre la FEDE et la délégation du Conseil d'Etat, celui-ci avait évalué à 1.6 millions le coût de l'engagement de personnel supplémentaire pour compenser la baisse du temps de travail dans les institutions spécialisées.

Comme pour le personnel de l'Etat, la priorité devait aller aux services en fonction jour et nuit et 7 jours sur 7. Ce montant, déjà insuffisant dans son principe, a encore été réduit. Dans le cadre des discussions budgétaires, il n'est en effet prévu de n'octroyer que 5 postes supplémentaires pour la soixantaine d'institutions spécialisées soumises à la CCT INFRI-FOPIS.

Ces postes ne concerneraient que les personnel devant assurer une présence 24h sur 24. Donc pas de postes supplémentaires pour les MSP; le personnel thérapeutiques, administratif, les services généraux. etc....

La FOPIS va interpeler le Conseil d'Etat<sup>1</sup> pour que le budget 2010 prévoie davantage de postes supplémentaires afin que l'ensemble du personnel puisse continuer de travailler sans devoir faire face à une charge de travail accrue. Il en va de la santé du personnel comme de la qualité des prestations.

\* \* \*

**Le FOPIS Info** fait peau neuve. La présentation et la mise en page ont été rénovée pour rendre la lecture plus agréable. Du moins nous l'espérons. Au lecteur de nous le dire!

Nous avons également prévu plusieurs numéros spéciaux pour mettre en évidence les associations membres de la FOPIS. Nous souhaitons aussi encourager toutes celles et ceux d'entre vous qui ne sont pas encore membre d'une organisation professionnelle ou syndicale, à le devenir. La continuité et le renforcement de l'action de la FOPIS reposent sur l'engagement de nouveaux collègues ainsi que sur le degré de représentativité de ses membres collectifs. Enfin, il ne faut pas oublier que pour être défendu il faut être membre d'une association professionnelle ou syndicale. Nous vous présenterons, dans les prochains FOPIS Infos, les partenariats conclus avec des magasins/boutiques, partenariats qui déboucheront sur des avantages financiers.

Suite page 2

# Résolution de la FOPIS adoptée par l'assemblée générale du 22 septembre 2009

L'évolution de la crise économique et financière fait peser de sérieuses menaces sur les services publics et ainsi que sur le subventionnement des institutions spécialisées. A coup sûr, les diminutions de recettes fiscales de l'Etat serviront à justifier des mesures antisociales. Or, ce n'est ni au personnel ni aux usager-ères de faire les frais de la crise. La FOPIS affirme d'ores et déjà, qu'elle défendra de manière déterminée la qualité des services aux usager-ères, s'opposera à toute détérioration des conditions de travail et d'emploi du personnel des institutions spécialisées. Elle continuera à s'engager pour l'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous.

Pour les années à venir, les priorités de la FOPIS sont :

- L'octroi, pour 2010, d'une augmentation des salaires de 1% en sus des augmentations automatiques (paliers). L'investissement du personnel, les augmentations salariales prévues dans des secteurs du privé et la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat légitiment cette revendication ;
- l'amélioration des conditions salariales de certaines catégories de personnel, en particulier les MSP et les bas salaires ;
- l'amélioration de la protection contre le licenciement : il s'agira de prévoir des mesures favorisant la réintégration du collaborateur/trice licencié-e de manière abusive ;
- l'application correcte et l'amélioration des règles concernant les heures supplémentaires ;
- l'instauration dans la CCT d'un dispositif destiné à prévenir et combattre le harcèlement psychologique (mobbing) ;
- l'inscription dans la CCT du droit à 3 jours de vacances supplémentaires pour le personnel psychopédagogique et thérapeutique dès le 1er janvier 2009 (personnel soumis à l'annexe 6 bis CCT) ;
- l'engagement pour une diminution du nombre d'heures hebdomadaire à 40 heures, en collaboration avec les organisations membres de la FEDE ;
- la participation à la mise en œuvre de la RPT pour l'enseignement spécialisé ainsi que dans le domaine sanitaire et social en revendiquant des moyens financiers suffisants afin que les prestations soient maintenues et développées ;
- Renforcer les organisations membres de la FOPIS en encourageant le personnel à en devenir membre et en développant la formation pour celles et ceux qui désirent approfondir leur engagement associatif ou syndical.

*Fribourg, le 22 septembre 2009*

D'autre part, nous cherchons à développer l'information bidirectionnelle : de vous à nous également! Concrètement, nous souhaitons avoir 2 – 3 personnes de contact dans chaque institution. Si vous êtes intéressé/e, merci de nous contacter. La FOPIS est présente sur Facebook : **inscrivez-vous, informez-vous – informez-nous !**

En page 3, faites la connaissance de Marcel Pasquier, représentant de l'ATSF et en page 4, de Francine Robellaz qui vous présente AvenirSocial.

*Pierre-Yves Oppikofer, secrétaire général / André Dunand, président*

## LA QUESTION DU MOIS

### Comment est fixé le salaire à l'engagement ?

La fixation du salaire dépend en premier lieu de la fonction pour le quel le/la collaborateur/trice est engagé. Par exemple, une logopédiste recevra la classe 20 et un-e maître socioprofessionnelle au bénéfice d'un CFC et d'une formation supérieure (ES) la classe 18.

Chaque classe comportant un minimum et un maximum, il conviendra ensuite de déterminer le nombre de paliers entre le minimum et le maximum en tenant compte de l'expérience professionnelle et personnelle de l'intéressé-e

Seront pris en considérations toutes les années de travail accomplies dans la profession ou la fonction pour laquelle le collaborateur-trice est engagé. Chaque année d'expérience professionnelle correspondra à un palier de la classe.

Lorsque l'expérience professionnelle a été acquise dans d'autres domaines que l'activité prévue, avec un taux d'activité d'au moins 50%, cela donne droit d'un à trois paliers suivant le type d'activité.

Quant aux personnes qui ont interrompu leur carrière pour s'occuper de leurs enfants (jusqu'aux 16 ans révolus du plus jeune), elles peuvent obtenir un palier pour trois années complètes d'activité, mais au maximum trois paliers. Cette règle s'applique aussi à celles et ceux qui ont exercé une activité socio-éducative, socioculturelle ou humanitaire dans le cadre d'institutions publiques ou reconnues d'intérêt public.

Enfin lorsque la personne engagée n'a pas la formation ou l'expérience requise pour exercer sa fonction, le salaire (traitement initial) est fixé dans une classe inférieure à celle de la fonction. Dès que le collaborateur-trice répond aux exigences de la fonction - après une formation en cours d'emploi-, son salaire est corrigé pour correspondre aux critères définis ci-dessus (classes de la fonctions).

<sup>1</sup> En juillet dernier, La FOPIS et INFRI s'étaient déjà adressées ensemble à l'Etat pour qu'il prévoie le financement intégral de la création des postes de travail nécessaires pour compenser l'augmentation des vacances.

# L'Association des travailleurs socio-professionnels fribourgeois. (ATSF)



*Interview de Marcel Pasquier, co-président avec Alain Bachmann.*

Marcel Pasquier travaille depuis 22 ans comme MSP à la Farandole. Formé dans les métiers de l'imprimerie, il partage la responsabilité de l'encadrement de 10 usagers et de la conduite de l'atelier offset avec deux collègues à temps partiel.

Après quelques années de voyage et la participation à divers projets alternatifs, j'ai trouvé cette insertion professionnelle en tant que MSP. J'ai fait une formation à l'EESP à Lausanne et suis syndiqué au SSP.

## **Qu'est ce que l'ATSF?**

L'Association des travailleurs sociaux fribourgeois a pour objectif de regrouper le maximum de personnes qui exercent une fonction de MSP, quelque soit leur niveau ou degré de formation.

Elle a été créée en 2001 par quelques MSP en divergences sur certaines positions de l'ARMASP (Association romande des maîtres socioprofessionnels) afin de regrouper les MSP sur le plan fribourgeois, pour être le plus proche des réalités du terrain. Très rapidement, un nombre important de MSP de plusieurs institutions sont devenus membres, certains «ex» de l'ARMASP et des MSP qui n'avaient pas été organisés précédemment

Actuellement, notre association est forte de 74 membres. Elle est animée par un comité de 5 personnes, elle est représentée au sein de la FOPIS par 4 autres membres délégués.

En plus, un groupe de travail de 7 autres membres épaulé le comité et agit comme outil de réflexion afin de dynamiser notre Association.

A relever que l'Association a un site internet relooké en 2008, qui ne demande qu'une meilleure fréquentation: [www.atsf.ch](http://www.atsf.ch)

## **En quoi un MSP a-t-il intérêt à faire partie de l'ATSF?**

A participer à faire connaître et reconnaître sa profession. C'est un métier relativement récent (apparu à la fin des années 60) qui est encore méconnu et qui n'a pas d'équivalent parmi les employés de l'Etat. Il y a donc un gros travail pour promouvoir cette profession. L'ATSF vise également à créer des liens entre les MSP à l'intérieur des institutions et au niveau

inter-institutions. Elle défend les revendications spécifiques à la profession de MSP dans le cadre de la FOPIS, et oriente ses membres sur les différentes sources et ressources (filière de formation et/ou de perfectionnement, Commission arbitrale, SSP, etc.).

## **L'ATSF est-elle représentative des MSP?**

Côté francophone, oui sans aucun doute. Par contre, du côté alémanique, cela n'est pas encore le cas. Il y a quelques années, notre tentative de regrouper et d'organiser les collègues alémaniques n'a pas abouti. C'est un point faible qui nous préoccupe. Un groupe de travail (GTDynamisation) constitué ce printemps dernier a, parmi ses projets, celui-ci.

Du côté francophone, un tiers des MSP sont affiliés à l'ATSF. Cela constitue déjà un groupe important qui nous permet d'être entendu. Toutefois l'implantation de l'ATSF est inégalement répartie selon les institutions. Très bien représentée dans certaines, encore méconnue dans d'autres.

## **Quel est l'intérêt pour l'ATSF de faire partie de la FOPIS?**

C'est un gros atout pour l'association et pour chaque membre. C'est le meilleur canal par lequel les doléances et revendications de l'ATSF peuvent être défendues pour atteindre nos interlocuteurs, les institutions sociales et l'Etat. C'est aussi un moyen pour sortir d'un état d'esprit corporatiste fermé en s'intéressant à d'autres réalités professionnelles et collaborer avec les collègues d'autres professions avec lesquels nous avons des préoccupations et des intérêts communs.

## **Luttes entreprises avec la FOPIS**

Les revendications de l'ATSF en matière de classification des fonctions. Nous avons fait des démarches avec un avocat simplement pour obtenir le droit de consulter le dossier EVALFRI. Nous nous sommes trouvés bloqués face à un mur et par le biais de la FOPIS, nous avons pu avoir accès aux informations concernant notre classification, puis déterminer et soutenir nos revendications.

Les MSP ont été très touchés par la décision étatique de supprimer une semaine de vacances en 2005. Les démarches entreprises dans le cadre de la FOPIS-FEDE ont permis de récupérer 3 jours de cette 5ème semaine de vacances en 2009; par contre, nous devons patienter jusqu'en 2011 pour retrouver la semaine complète.

## **Prochains objectifs de l'ATSF**

Continuer le nouvel élan en vue d'un comité et d'une association plus forte, plus dynamique et plus visible. Maintenir notre forte présence au comité de la FOPIS et toucher les institutions où nous ne sommes pas encore présents.

# AvenirSocial

## Interview de Francine Robellaz

Francine Robellaz, la cinquantaine, assistante sociale diplômée depuis 20 ans a toujours fait partie de l'association professionnelle qui correspond à sa formation. Elle a toujours eu à cœur de promouvoir la qualité du travail du professionnel de l'action sociale. Elle travaille depuis bientôt 15 ans comme assistante sociale au service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg.



Avant de quitter Genève où je travaillais au service des tutelles, j'avais relancé la section genevoise en 1994 avec d'autres collègues. En 1995, je suis venue près de Fribourg et on m'a demandé de relancer l'ASPAS (Association suisse des professionnels de l'action sociale) dans ce canton. J'ai pris contact avec les membres encore inscrits et nous avons organisé une réunion. C'est à partir de là que l'activité l'ASPAS est repartie 1996. Cette association était ouverte à tous les métiers de l'action sociale. Outre les assistants sociaux, on y trouvait également des éducateurs. En 2005, l'ASPAS a fusionné avec la FERTES (Fédération romande des travailleurs et travailleuses de l'éducation sociale). Cette fusion réalisée au niveau national a inclus aussi l'AFTES (Association fribourgeoise des Travailleurs en Education Spécialisée). De cette fusion est née l'association « Avenir social, professionnels travail social suisse ». Je suis actuellement présidente d'Avenir Social pour le canton de Fribourg.

### Qu'est-ce que AvenirSocial ?

C'est une association professionnelle qui défend prioritairement la qualité du travail. Par exemple, nous avons élaboré une version réactualisée du code de déontologie des travailleuses et travailleurs sociaux, laquelle est actuellement en consultation sur notre site. Par travailleur-euse social-e, nous désignons les éducateur-eure-s sociaux/ales, éducateur-trice-s de l'enfance, assistant-e-s sociaux/ales, maître-sse-s socioprofessionnel-le-s et les animateur-trice-s socioculturel-les. Durant longtemps, nous étions animés par des tendances corporatistes : c'est-à-dire ne défendant que les travailleur-euse-s diplômé-e-s. Cependant, il y a eu une ouverture au moment de la fusion avec la FERTES parce qu'il y avait dans notre association des personnes non diplômées, ayant appris sur le tas et bénéficiant parfois de plus de 20 ans d'expérience professionnelle. Nous avons aussi tenu compte du

fait qu'à Fribourg, il n'existe pas de possibilités de formation pour chaque option du travail social. Donc l'ASPAS puis Avenir Social ont accepté ces personnes comme membres associés sans droit de vote décisionnel, mais intégrés dans nos groupes de travail. Par exemple, il y a beaucoup d'étudiant-e-s qui font partie de notre association. Ceux-ci bénéficient tous de modules à la Haute école sociale à Givisiez pour leur présenter Avenir social.

### En quoi un travailleur social a-t-il intérêt à faire partie de l'Avenir Social ?

Etre défendu au niveau des conditions de travail, de la qualité du travail – par exemple des questions d'éthique – et des conditions de formation. De plus, le membre d'AvenirSocial dispose maintenant d'une assurance juridique professionnelle, ce qui est très utile actuellement.

### Quel est l'intérêt pour l'AvenirSocial de faire partie de la FOPIS ?

Nous avons repris le mandat de l'AFTES qui était déjà membre de la FOPIS. Avant, notre association ne s'occupait pas de convention collective de travail. C'est le rôle de la FOPIS et il est indispensable que nous soyons aussi partie prenante de cette démarche. Nous ne pourrions pas le faire sans unir nos forces avec les autres associations qui constituent la FOPIS.

### Quelles luttes ont-elles été entreprises avec la FOPIS

Par exemple, toutes les actions qui concernent les conditions de travail et de salaire des éducateurs ont été prises en charge par la FOPIS avec des éducateur-trice-s de la base qui nous représentent au comité de la FOPIS ou lors de négociations avec les employeurs.

### Quels sont les prochains objectifs d'AvenirSocial

En premier lieu, nous essayons de maintenir ce que nous avons, pas seulement à travers notre implication dans la FOPIS, mais également à travers notre intervention au sein de l'OrTra fribourgeoise (organisation du monde du travail) où AvenirSocial est représenté. En tant que représentante d'AvenirSocial au sein de la Commission travail social de l'Ortra, je m'occupe de la question du cahier des charges des Assistants socio-éducatifs (ASE). Notre objectif est que les gens de terrains soient consultés au niveau de la définition de la répartition des tâches entre les ASE et les éducateurs. Mais il faut savoir que nous sommes minoritaires au sein de l'Ortra au milieu des représentants de l'Etat et des représentants des employeurs. Les Ecoles sont des invités permanents avec lesquels nous pouvons très bien collaborer. Avant de prendre une décision sur cette répartition, AvenirSocial demande que la base soit consultée au sujet des options à retenir.